Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres en 2002

2001/0208(CNS) - 18/02/2002 - Acte final

OBJECTIF : fixer les lignes directrices pour les politiques de l'emploi dans les États membres en 2002. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2002/177/CE du Conseil sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2002. CONTENU : Le Conseil a adopté la proposition de décision sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2002. L'innovation la plus importante pour 2002 est l'introduction d'un nouvel objectif horizontal relatif à la qualité de l'emploi. De plus, les États membres sont invités à fixer les nouveaux objectifs intermédiaires décidés au Conseil européen de Stockholm en matière de taux d'emploi, à savoir les objectifs intermédiaires - à atteindre en 2005 - en ce qui concerne le taux d'emploi global et le taux d'emploi des femmes (de respectivement 67% et 57%) et le nouvel objectif fixant un taux d'emploi de 50% pour les personnes les plus âgées (55-64 ans) - à atteindre d'ici 2010. Pour le reste, les lignes directrices ne présentent que des modifications relativement limitées en 2002, des innovations plus importantes ayant été introduites en 2001 suite aux décisions du Conseil européen de Lisbonne. Une révision générale de la stratégie pour l'emploi (dite processus de Luxembourg) est prévue pour mars 2002 et devrait influencer les lignes directrices pour 2003. ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 février 2002.